

PROCES-VERBAL

SEANCE DU 24 Mai 2016

L'an deux mil seize, le vingt – quatre mai à 20 heures, le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Bernard DELAUNAY, Maire.

Nombre de Conseillers**Municipaux :**

En exercice : 19

Présents : 13

Pouvoirs : 3

Votants : 16

Date de la convocation :

18 Mai 2016

Date d'affichage :

18 Mai 2016

Présents : MM. Michel BRARD - Catherine LEBOUcq – Jean-Luc VALLET Adjoints

Anne LEGOUBE- Marc LIBERT – Christian THEBAULT–
Madeleine DENIS - Charles DAVENEL - Sébastien TROUVÉ-
Karine HUART- Jean-Marc COSTENTIN -- Nicolas HARDY
Formant la majorité des membres en exercice.

Absents excusés : Michel BENEDETTI donne pouvoir à Bernard DELAUNAY - Cécile BOULDE donne pouvoir à Catherine LEBOUcq –Aline JOSSE donne pouvoir à Michel BRARD - Anne-Marie VEILLE - Patricia PAUTONNIER-

Absente : Dominique FROC

Secrétaire de séance : Monsieur Michel BRARD est désigné comme secrétaire de séance

A 19 heures : Pôle intergénérationnel : présentation des scénarios établis par le bureau d'Etudes CÉRUR – Présence de représentants de ce cabinet ainsi que des membres du Comité de pilotage

A suivre : séance du conseil municipal

Ordre du jour :

→ Désignation du secrétaire de séance.

→ Adoption du procès-verbal de la séance du conseil municipal du 28 avril 2016.

→ Pôle intergénérationnel : (*délibérations*)

- Choix du scénario suite à la présentation par le bureau d'Etudes CÉRUR

- Lancement de la consultation pour le choix du Maître d'œuvre

→ SCOT du Pays de Fougères – avenant n° 1 de la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols approuvé par le Comité Syndical du 18/03/16 (*délibération*)

→ ALSH – Camps 2016 : fixation des tarifs à réclamer aux familles (*délibération*)

→ Vente d'équipements sportifs – filet pare-ballons

→ Questions diverses

Monsieur le Maire informe de l'absence de représentants du Cabinet CERUR qui nous a été signifiée tout récemment. Madame Céline BRIDEL est empêchée, Madame BOUET également et toutes les deux pour raison d'arrêt maladie.
En conséquence, Monsieur le Maire a décidé de reporter la présence des membres du Comité de Pilotage.

Le bureau d'études ayant transmis l'étude réalisée, Monsieur le Maire en fait une présentation au conseil municipal.

Pôle intergénérationnel : validation du diagnostic établi par le bureau d'études CÉRUR

Présentation : Monsieur le Maire

Une mission de programmation pour la construction d'un pôle seniors et le devenir du bâti ancien sur le site de l'ancien presbytère a été confiée au Cabinet CÉRUR par délibération en date du 24 février 2016 – n° 29-21

L'objectif est de favoriser l'habitat des seniors et l'intergénérationnalité au centre bourg : offrir des logements et services adaptés aux personnes vieillissantes, conforter la vie associative et les liens intergénérationnels, valoriser le patrimoine existant et assurer la vitalité du centre bourg.

Il s'agit de donner une alternative à la maison de retraite médicalisée et le domicile traditionnel par des logements intégrant des services apportant de la sécurité, du lien social dans un projet de vie. Le lien intergénérationnel sera établi, entre autre, par la présence d'un espace jeux rencontre dans le même bâtiment.

Une première phase de diagnostic ayant défini et évalué les besoins a conforté la poursuite du projet.

La deuxième phase consiste en l'élaboration des scénarios chiffrés avec une réflexion collective qui s'appuie sur les attentes et les besoins de la population (atelier, enquête, comité de travail).

Sébastien TROUVÉ, après présentation de cette étude, fait part de ses interrogations concernant la faisabilité technique et financière du projet. La réhabilitation du bâtiment du presbytère risque de comporter des imprévus qui pourraient coûter cher..

Michel BRARD demande que les coûts de fonctionnement de cette nouvelle structure soient évalués : coordinateur, frais liés au bâtiment et à son fonctionnement ...

En ce qui concerne le financement de ce projet, Monsieur le Maire précise :

- L'inscription au Contrat de Territoire du Conseil Départemental : 125 000 €
- Qu'il est possible de déposer un dossier appel à projet dans le cadre du plan de relance de l'Etat – Aide au fonds d'investissement local - La date limite de dépôt est le 28 mai 2016.

Considérant que l'espace jeux rencontre –assistantes maternelle- fonctionnera ½ journée par semaine voir 2 ½ journées, il serait intéressant d'étudier la mutualisation des locaux destinés à l'accueil des deux générations : seniors et petite enfance.

Sur le choix d'un bailleur social, monsieur le Maire informe du refus donné par Espacil à la proposition éventuelle de réaliser ces logements sociaux et de l'attente de réponse de la part de l'entreprise Les Foyers également contactée.

Le conseil municipal, décide à l'unanimité :

- de prendre l'orientation du scénario 3 comprenant :
 - o La restructuration du presbytère (espace-jeux et espace convivialité séniors)
 - o La création d'un collectif de 12 logements en R+2 (T2et T3) dont la maîtrise d'ouvrage sera assurée par un organisme bailleur.
 Les deux bâtiments communiquent par une jonction.

Il est envisagé d'étudier que le bâtiment neuf vienne s'accoler sur l'ancien et fera l'objet du scénario n° 4 qui sera présenté par le Cabinet CÉRUR ultérieurement

- de valider le plan de financement du projet sur la base de l'orientation du scénario 3 comme suit :

Coût global du projet :

	HT
Coût des logements - bailleur :	888 700 €
Coût restructuration du presbytère – commune	<u>682 000 €</u>
	1 570 700 €

Plan de financement de la restructuration du presbytère :

Dépenses HT		Recettes		
Restructuration du presbytère	566 000 €	Contrat Territoire	125 000 €	18%
VRD/ aménagement ext	39 000 €	FSIL –Etat -	102 000 €	15 %
Equipement mobilier du pôle	25 000 €	FNADT -	25 000 €	4%
Honoraires	52 000 €	Réserve parlementaire	10 000 €	1%
		Ressources propres/et emprunt commune	420 000 €	62 %
<hr/>		<hr/>		
Total	682 000 €		682 000 €	

- d'autoriser Monsieur le Maire à solliciter toutes les subventions susceptibles d'être accordées
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer tous documents liés à cette délibération

Convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols – Avenant n° 1

Présentation : Michel BRARD

Par délibération en date du 8 avril 2015 n ° 35-02, le conseil municipal a décidé de passer une convention avec le Syndicat Mixte du Schéma de Cohérence Territoriale du Pays de Fougères (SCOT du Pays de Fougères) pour le service d'instruction « Application du Droit des Sols » - ADS des documents d'urbanisme.

Le comité syndical du 18 mars 2016 a approuvé un avenant – n°1- à cette convention de prestation de service intervenant sur la durée de la convention, les obligations de la commune et la tarification à l'acte.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'approuver l'avenant n° 1 de la convention de prestation de service relative à l'instruction du droit des sols permettant notamment sa reconduction d'un an à compter du 1^{er} juillet 2016 et acceptant la tarification proposée et définie dans le projet d'avenant communiqué.
 - d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.
- Les crédits nécessaires sont inscrits au budget primitif en section de fonctionnement.

Michel BRARD précise que 35 dossiers ont été déposés à l'instruction en 2015.

OBJET : ALSH extra-scolaire – Organisation de camp d'été pour 2016 – Tarifs à réclamer aux familles

Présentation : Catherine LÉBOUCQ, Adjointe aux affaires scolaires et sociales

Catherine LÉBOUCQ, Adjointe, présente les modalités possibles d'organisation de camps pendant les vacances d'été 2016 et propose de définir les tarifs à demander aux familles.

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- l'organisation d'un camp sur chacun des deux mois, juillet et août, sur le même site par souci d'équité pour les enfants, soit au camping de la Base de plein air de Mézières sur Couesnon
- la prise en charge par la commune d'une partie du coût établi sur la base d'un séjour de 3 nuits avec transports et un effectif de 20 enfants, soit 2 218.50 € par camp.
- d'appliquer le principe des tranches de revenus comme préconisé par la CAF
- de fixer les tarifs à demander aux familles comme suit :

QF	- de 567 €	568 à 900 €	901 à 1 400 €	+ de 1 401 €	Extérieurs
Camping municipal à Paimpont	55 €	60 €	65 €	70 €	75 €

Prix par enfant et par séjour.

- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjointe déléguée à signer tout document à intervenir et à entreprendre toutes les démarches nécessaires.

Vente d'équipements sportifs

Présentation : Michel BRARD, Adjoint aux sports

Michel BRARD rappelle que dans le cadre de la construction d'un terrain de football synthétique sur l'emplacement du terrain existant, les installations relatives au football ont été enlevées et stockées en prévision d'une rétrocession à d'autres communes et/ou clubs de football intéressés.

Il expose que, suite à une annonce passée par l'intermédiaire de l'Association des Maires d'Ille et Vilaine, plusieurs communes se sont manifestées pour demander des renseignements et pour visiter sur site.

Après négociations, il propose la vente comme suit :

- 55 ml de filets pare-ballon et poteaux pour un montant de 1 000 € TTC à la commune de St SEGLIN – 35330 -

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- d'accepter la vente telle que décrite ci-dessus
- d'autoriser Monsieur le Maire ou l'Adjoint délégué à signer tout document à intervenir.

Questions diverses

- Marc LIBERT précise que le bulletin est en cours de finalisation et qu'il va paraître bientôt
- Dans ce bulletin, un article fait le point sur la présence des Gens du Voyage sur le site de la Grande Marche et des démarches faites pour les « expulser ». Monsieur le Maire précise cependant que samedi, il y a 8 jours, une nouvelle famille –ORY- est arrivée et vient de Châteaugontier. Il a demandé à la gendarmerie d'intervenir et la famille est partie dans le courant le courant de l'après-midi.
- Les travaux du terrain de football avancent doucement. Le drainage est commencé, l'éclairage est posé.

Calendrier des réunions :

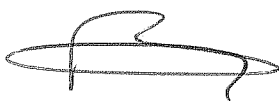
- Commission des Marchés pour travaux viabilisation lotissement
 - o ouverture des plis 2 juin à 17h00
 - o analyse des offres 15 juin à 17h30
- Commission urbanisme : définition prix de vente - 15 juin à 18h30
- Conseil municipal : 22 juin à 20 h
- Commission communication : 13 juin à 18h30
- Bureau municipal : 8 juin à 18h30
- Commission Affaires Familiales et scolaires : 16 juin à 20 h

Accueil des anglais dans le cadre du jumelage : 1^{er} juillet à partir de 19 heures : accueil et apéritif dinatoire en présence des membres du conseil municipal, des Présidents des associations, de Bang'gallo.

Dans le cadre de la communication à l'occasion du Tour de France, un encart sur la commune et un bandeau publicitaire sur le journal local de La Chronique Républicaine sont prévus avec une mise en évidence de Laurent CHEVALLIER, Javenéen, assistant sportif et masseur de l'équipe de la Française des jeux.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.

Le secrétaire
Michel BRARD



Le Maire
Bernard DELAUNAY.

